



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME
DIRECTION COORDINATION APPUI TERRITORIAL
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 30/06/2023 08:40:23

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73336591**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 1ER AVIS
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-COMTESSE
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

SUD-OUEST

CHARENTE MARITIME

Le 25/08/2023 *OK*

L'AGRICULTEUR CHARENTAIS


CHARENTE MARITIME

Le 25/08/2023 *OK*

Vincent TOUSSAINT
Directeur

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, en partenariat avec le réseau 

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Commune de Saujon AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Procédure adaptée

1. **Maître d'ouvrage**
Commune de Saujon - Hôtel de Ville - 1, place Gaston-Balade - BP 106 - 17600 Saujon - Tel. 05 46 02 80 07. Correspondant : M. P. FERCHAUD, maire de la commune.

2. **Procédure de passation**
Cette consultation est une procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles L2123-1 et R.2123-11° du Code de la commande publique (CCP).
Marché de travaux d'alto.

Code CPV principal : 45454000-4 - Travaux de reconstruction.

3. **Objet du marché**
Reconstruction du groupe scolaire La Seudre
Lot 1 - Désamiantage (code CPV : 45262660).
Lot 2 - Démolition gros œuvre (code CPV : 45223220).
Lot 3 - Charpente bois (code CPV : 45261100).
Lot 4 - Couverture tuiles zinguerie (code CPV : 45261210).
Lot 5 - Serrurerie (code CPV : 44316500).
Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium (code CPV : 45421000).
Lot 7 - Menuiseries intérieures (code CPV : 45421150).
Lot 8 - Cloisons doublages plafonds (code CPV : 45421141).
Lot 9 - Appareil élévateur EPNR (code CPV : 45000000).
Lot 10 - Carrelage & faïences (code CPV : 45431000).
Lot 11 - Revêtements de sols souples (code CPV : 45432111).
Lot 12 - Peintures (code CPV : 45442100).
Lot 13 - Électricité (code CPV : 45311200).
Lot 14 - Chauffage Climatisation Ventilation (code CPV : 45331000).

4. **Durée du marché**
Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 12 mois, compris 1 mois de période de préparation.

5. **Résumé du dossier de consultation**
Les soumissionnaires devront télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : <http://www.marchés-securisés.fr>

6 - **Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats**
Cf. règlement de consultation (RC).

7. **Conditions d'envoi ou de remise des offres**
Envoi des offres « dématérialisées » par voie électronique sur le site <https://www.marchés-securisés.fr>.
L'envoi électronique donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse de courriel fournie lors de l'enregistrement du candidat. En cas de difficultés quant au téléchargement du DCE, les candidats sont invités à se rapprocher de la hotline technique marchés-securisés.fr au 04 92 90 93 27.

8. **Critères de jugement des offres**
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- Valeur technique de l'offre : 60 %.
- Prix des prestations : 40 %.

9. **Date limite de réception des offres**
Le 20 septembre 2023 à 12 heures.

10. **Renseignements techniques et administratifs**
D'ordre administratif :
Mairie de Saujon, Service Marchés publics, Valérie VAUCOIS, 1, place Gaston-Balade, BP 106, 17600 Saujon. Tél. 05 46 02 80 07 - E-mail : v.vaucois@mairie-saujon.fr
D'ordre technique (maîtrise d'œuvre) SD Architectes, 32, rue Thiers, 17300 Rochefort. Tél. 05 46 99 59 13. E-mail : agence@sdarchitectes.fr

11. **Date d'envoi du présent avis à la publication**
Le 23 août 2023.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Communauté d'Agglomération de Saintes ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet

Par arrêté du 7 août 2023, le premier vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet, soumise à évaluation environnementale.

M^{me} Sylvie DAVIDORNEAU a été désignée en tant que commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers, ainsi que M. Jean-Marie CLERGET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête publique, qui siègera à la Communauté d'Agglomération de Saintes (12, boulevard Guillet-Mallet, CS 90316, 17107 Saintes Cedex) se déroulera du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures au jeudi 12 octobre 2023 à 17 heures.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération de Saintes les lundi 11 septembre (9h - 12h), et à la mairie de Saint-Sauvant les mardi 26 septembre et jeudi 12 octobre (14h - 17h).

Le dossier d'enquête publique sera consultable à la Communauté d'Agglomération de Saintes, en mairie de Saint-Sauvant à leurs horaires habituels d'ouverture au public et sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4819>

Le public pourra consigner ses observations sur les registres accompagnant le dossier, les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique ou les adresser par voie électronique via le registre dématérialisé ou l'adresse mail dédiée (enquete-publique-4819@registre-dematerialise.fr).
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, remis au président de la Communauté d'Agglomération de Saintes dans un délai d'un mois suite à la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes, son site Internet (<http://www.agglo-saintes.fr>) et en mairie de Saintes pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet, modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Villeneuve-la-Comtesse

Il sera procédé de mercredi 13 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023 inclus, soit une durée de 31 jours : à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :
- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison et un poste de transformation et une clôture par la société SAS ENERGIE VILLENEUVE-LA-COMTESSE.
- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve-la-Comtesse en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet pouvant être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS ENERGIE VILLENEUVE-LA-COMTESSE, 94, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. 06 45 28 14 89 - contact : M^{me} Sophie TRAILL.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.pouv.fr/rubrique-publications/consultations-du-public). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.pouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'Environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Villeneuve-la-Comtesse, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et parapahés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Villeneuve-la-Comtesse : 15, route Nationale, 17330 Villeneuve-la-Comtesse, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M^{me} Marie-Christine BERTINEAU a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et M^{me} Marianne AZARNO a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra en personne à la disposition du public, en mairie de Villeneuve-la-Comtesse, aux jours et heures suivants :
- mercredi 13 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;
- lundi 25 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;
- vendredi 13 octobre 2023 de 14 h à 17 heures.

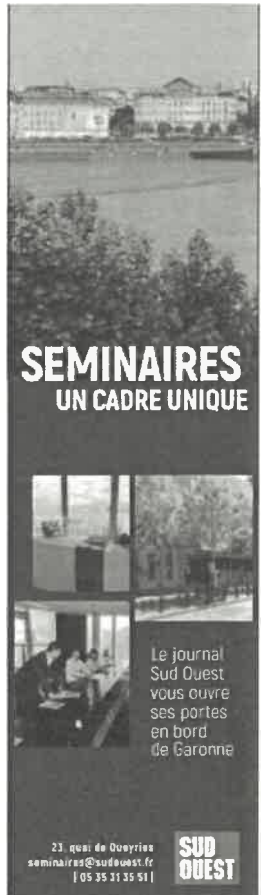
Le commissaire enquêteur établira un rapport séparé, pour chaque procédure, qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et ses conclusions motivées, pour chaque procédure, dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS ENERGIE VILLENEUVE-LA-COMTESSE.

Le dossier de mise en compatibilité, éventuellement modifié, complété par le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et par le procès-verbal de l'examen conjoint est soumis au conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Comtesse qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme.

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'Environnement) et à la mairie de Villeneuve-la-Comtesse pendant un an, et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.



SEMINAIRES UN CADRE UNIQUE

Le journal Sud Ouest vous ouvre ses portes en bord de Gironde

23, quai de Duquesne
seminaires@sudouest.fr
05 35 31 35 51

SUD OUEST

HISTOIRES & DOCUMENTS



254 PAGES, 17 x 24 cm

15 nouvelles enquêtes au cœur des affaires de Bordeaux

30 ans au cœur des affaires de Bordeaux tome 3, un livre de Jean-Claude Pailhère, 254 pages

28 €

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAL

Éditions SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit
sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Journal habilité actes Safer, annonces légales pour tout le département - legales@agri17.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE LA COMTESSE

Il sera procédé du mercredi 13 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023 inclus, soit une durée de 31 jours à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison et un poste de transformation et une clôture par la société SAS Energie Villeneuve la Comtesse,

- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Energie Villeneuve la Comtesse, 84 rue Saint-Lazare 75009 PARIS. Tel : 06 45 28 14 89 contact : Madame Sophie TIRAN.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications/consultations du public).

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 35 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame la commissaire enquêteur, à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE : 15 Route Nationale 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE et seront annexées au registre d'enquête.

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Marie-Christine BERTINEAU a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marianna AZARIO a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra en personne à la disposition du public, en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, aux jours et heures suivants :

- Mercredi 13 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

- Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

- Vendredi 13 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur établira un rapport séparé, pour chaque procédure, qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et ses conclusions motivées, pour chaque procédure, dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Energie Villeneuve la Comtesse. Le dossier de mise en compatibilité, éventuellement modifié, complété par le rapport et les conclusions du commis-

saire enquêteur et par le procès-verbal de l'examen conjoint est soumis au conseil municipal de la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant décisions unanimes en date du 28/07/2023 des associés de la société O.G.V.P. société civile immobilière au capital social de 400 €, dont le siège social est situé au 34, rue Victor Schoelcher 86000 Poitiers, immatriculée au RCS de Poitiers sous le numéro 797 588 423, il a été décidé, à compter du 28/07/2023, la transformation de la société en SARL sans création d'une personne morale nouvelle ; la cessation corrélatrice du mandat du gérant à compter du 28/07/2023 puis la nomination, à la même date, de Monsieur Philippe CHAILLOU et de Madame Valérie GRODIER épouse CHAILLOU, domiciliés au 1, chemin de la Vallée - lieu-dit " Chez Robert " 17210 Châtenet, aux fonctions de co-gérants de la SARL, pour une durée indéterminée.

Les associés ont aussi décidé de transférer le siège social et l'établissement principal à l'adresse suivante : 1, chemin de la Vallée - lieu-dit " Chez Robert " 17210 Châtenet, puis de mettre à jour l'objet social afin que la société exerce majoritairement des activités d'acquisition, gestion et administration de biens et droits mobiliers et immobiliers destinés spécifiquement à la location de locaux d'habitation garnis d'éléments mobiliers permettant une occupation normale, et ce, aux côtés de ses activités initiales d'acquisition de tous immeubles, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles. La durée, le capital social et la date de clôture comptable de la société demeurent inchangés.

Les parts sociales de la société sous sa nouvelle forme ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Toutefois, les cessions consenties à des associés ou à des ascendants ou descendants du cédant seront dispensées d'agrément. Les nouveaux statuts ont été adoptés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de Saintes et une inscription sera portée au RCS de Poitiers.

Pour avis

DIGITOUR SAS

AU CAPITAL DE 1 500 EUROS, SIÈGE SOCIAL : 224 AVENUE DE LA GRAND VALLÉE, 17940 RIVEDOUX PLAGE, 811 733 252 RCS LA ROCHELLE

L'AGE réunie le 08/08/2023 a décidé 1/ de modifier, à compter de ce jour, l'objet social pour le suivant : Réalisation de toutes prestations de nature administrative, gestion, informatique, management, technique, RH, ou autres au profit de toutes personnes morales filiales ou non, consultant ; Détenion de participations dans toutes filiales, activité de holding ; 2/ de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale "DIGITOUR" par "REACH" ; 3/ de transférer le siège social du 224 Avenue de la Grand Vallée, 17940 RIVEDOUX PLAGE au 39 Impasse des Chambaudes, 17940 RIVEDOUX-PLAGE à compter de ce jour.

Pour avis

Le Président

MASTER KEYS, SAS

AU CAPITAL DE 1 000 EUROS, SIÈGE SOCIAL : 224 AVENUE DE LA GRAND VALLÉE, 17940 RIVEDOUX PLAGE, 922 172 515 RCS LA ROCHELLE

Suivant acte sous signature privée en date du 24 avril 2023, la société DIGITOUR et la société MASTER KEYS ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des cés-



Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : AP 17 22 0809 01 Descriptif : terres NIEUL-LE-WIROUIL : 53 a 84 ca AO-60 AP-77 Document d'urbanisme : NC - carte communale

Réf : AP 17 23 1005 01 Descriptif : bois-taillis

sions, aux termes duquel la société DIGITOUR a fait apport à la société MASTER KEYS de ses branches complètes et autonomes d'activités de conciergerie, création de sites internet et formation, évaluées à 17 060 euros, moyennant la prise en charge par la société MASTER KEYS, sans solidarité avec la société DIGITOUR, du passif correspondant, évalué à 4 256 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 12 804 euros. Il n'a été émis aucune prime d'apport.-Aux termes du procès-verbal de l'assemblée unique en date du 08/08/2023, il résulte que 1/ le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé et le capital social a été augmenté de 12 800 euros pour le porter de 1 000 euros à 13 800 euros ; 2/ le siège social a été transféré du 224 Avenue de la Grand Vallée, 17940 RIVEDOUX PLAGE au 39 Impasse des Chambaudes, 17940 RIVEDOUX-PLAGE, à compter de ce jour.

Pour avis

SCEA BODIN ET FILS SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL SOCIAL DE 177 408 € SIÈGE SOCIAL : 16 CRUT SAINT MAURICE DE TAVERNOLE 17500 REAUX SUR TRÉFLE N° 328 241 948 RCS SAINTES

Les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 8 août 2023, ont décidé :

Le transfert du siège social au : 8 rue du Tréfle - 17500 REAUX SUR TRÉFLE. La démission de la gérance de Monsieur Alain BODIN. L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes.

Pour avis et mention, La Gérance, M. Gaëtan BODIN

NON RENOUVELLEMENT COMMISSAIRES AUX COMPTES

DOMAINE DES CHENES DE MEDIS SAS AU CAPITAL DE 20000€ IMP MOTTE CAMPING LES CHÊNES 17600 MEDIS RCS SAINTES 380431510

Par décision de l'associée unique du 25.05.23, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de AAGE, commissaire aux comptes titulaire et de FIDAUDIT, commissaire aux comptes suppléant suite à la réforme de la loi Pacte du 22/05/19. Mention RCS Saintes.

Pour avis

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Fabrice PERREAU-BILLARD, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée NOTARIATIQUE NOTAIRES ASSOCIÉS, dont le siège est à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 133 boulevard André Sautel, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT MARTIN DE RÉ, CRPCEN 17018, le 4 août 2023, a été effectué un aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre

SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY : 3 a 34 ca D-1111 Document d'urbanisme : N - PLUI

Réf : AS 17 23 0839 04 Descriptif : terres LONGEVES : 3 ha 60 a 70 ca ZD-9 Document d'urbanisme : A - PLUI

Réf : AS 17 23 1042 01 Descriptif : terres et bois-taillis ARCHINGEAY : 7 a 03 ca ZC-592 ZD-81 PUY-DU-LAC : 1 ha 18 a 05 ca B-248-249-250-251 C-392 Documents d'urbanisme : N - PLU (ARCHINGEAY) N et Ni - PLU (PUY-DU-LAC)

Réf : AS 17 23 1047 01 Descriptif : terres SAINT-BONNET-SUR-GIRONDE :

5 ha 63 a 70 ca G-114-115 Document d'urbanisme : N - PLU

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/ Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 09/09/2023 ; par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 10, Rue des Vacherons CS 20080 17103 SAINTES ☎ 05 46 93 16 90 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavaillès - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site http://www.safema.fr/

eux : ENTRE : Monsieur Bernard Michel BUISSON, retraité, et Madame Florence Mireille Paule DUBAR, retraitée demeurant ensemble à LA ROCHELLE (17000) 69 Avenue Edmond Grasset. Monsieur est né à PERIGUEUX (24000) le 14 décembre 1953, Madame est née à AVIGNON (84000) le 3 février 1955. Mariés à la mairie de TAVEL (30126) le 5 octobre 1979 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers peuvent exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire

SELARL PAYET FILLOUX AVOCATS AU BARREAU DE SAINTES 30 RUE MARCELIN BERTHELOT 17100 SAINTES 32 RUE DE LA GROSSE HORLOGE 17400 SAINT JEAN D'ANGELY TEL : 05.46.93.91.00 PFHAVOCATS@WANADOO.FR

AVIS DE PUBLICITE

SARL CHARRASSIER SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - CAPITAL : 7.622 € SIÈGE SOCIAL : 25 BIS ROUTE DE SAINT GENIS 17500 ST GERMAIN DE LUSIGNAN B 379 792 674 RCS SAINTES

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé, le 03 Août 2023, les comptes de liquidation, donné quittance au liquidateur Monsieur Didier CHARRASSIER demeurant 3 route de Saint Genis à SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN (17500) pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 03 Août 2023. Mention sera faite au RCS de Saintes.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 20/07/2023, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée à associé unique. Dénomination sociale : CPR CONSULTANT Durée : 99 ans. Siège social : 10-14 Rue Jean Perrin - Les Minimes - 17000 LA ROCHELLE. Capital social : 1.000 euros. Objet : Les études, métrés, vérifications tous corps d'état relatifs à des projets de construction, la maîtrise des coûts des projets de construction, l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à des projets de construction. Président : Madame Sofia NOGUEIRA, demeurant à 34 rue de Croix Fontaine - 77240 SEINE-PORT. Adhésion aux assemblées et droit de vote : Tout associé aie droit de participer

aux décisions collectives personnelles ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation. Agrément : les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément des associés. Prémption : les cessions d'actions sont soumises à préemption. Immatriculation : RCS de La Rochelle.

FDV INFORMATIQUE SAS AU CAPITAL DE 1000 € SIÈGE SOCIAL : 2 CHEMIN DES VIGNES 17350 LE MUNG 823 327 648 RCS DE SAINTES

L'AGE du 21/07/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quittance au liquidateur, M. DA VITORIA PINTO-LOBO-MACHLING Frédéric, demeurant 2 Chemin des Vignes 17350 LE MUNG pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saintes. Radiation au RCS de Saintes

ETUDE DE MAÎTRE DOROTHÉE DESFOSES-MOREAU NOTAIRE À LA ROCHELLE (17000) 33 AVENUE MICHEL CRÉPEAU

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE

La Société dénommée BLUE MARINE, société civile immobilière au capital de 1 001000,00 €, dont le siège est à LA ROCHELLE (17000) 52 rue de la Trinquette, identifiée au SIREN sous le numéro 482 077 716 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle.

A voté le transfert du siège social de la société à ENS EN RE (17590) 7 rue de la Corderie aux termes d'un procès-verbal d'une délibération des associés de la société BLUE MARINE, en date du 7 Juillet 2023. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de La Rochelle.

Pour avis, Le Notaire

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI LA MALOCA AU CAPITAL SOCIAL : 2000 € SIÈGE SOCIAL : 15 RUE DE TROUSSE CHEMISE 17880 LES PORTES EN RE 521339259 RCS LA ROCHELLE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 août 2023, les associés ont décidé, à compter du 26 juillet 2023, de transférer le siège social à 25 rue de Citeaux - 17410 ST MARTIN DE RE. Mention sera portée au RCS de La Rochelle.

Suite des annonces en page 21



MEDIALEX

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

annonces.legales@medialex.fr

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME
DIRECTION COORDINATION APPUI TERRITORIAL
Marie-Christine BEGUE**

Date et heure d'envoi : 30/06/2023 08:44:46

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73336609**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€ , représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - 2EME AVIS
COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-COMTESSE
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

SUD-OUEST

CHARENTE MARITIME

Le 15/09/2023 *ok*

L'AGRICULTEUR CHARENTAIS

CHARENTE MARITIME

Le 15/09/2023 *SK*

Vincent TOUSSAINT

Directeur 

Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.



CITROËN

C3
Tous les goûts sont dans la voiture

4 ANS DE GARANTIE ET ASSISTANCE OFFERTS

À partir de **99€** /mois¹

Après un 1^{er} loyer de 3500 €
LLD 48 mois/40 000 km
Sans condition de reprise.

PORTES OUVERTES DU 15 AU 18 SEPTEMBRE*

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacezMieuxPlusVite

JEU CONCOURS DU 8 SEPT AU 26 OCT. JEU CONCOURS DU 8 SEPT AU 26 OCT. JEU CONCOURS

À GAGNER 1 SÉJOUR PREMIUM POUR 2 PERSONNES
Tournoi des 6 Nations 2024 - Galles/France
2 PLACES POUR LE MATCH VOL-ALLEM/NETOUM POUR CANNIFF 2 NUITS HOTEL
POUR JOUER, RENDEZ-VOUS DANS VOTRE CONCESSION

**LA ROCHE-SUR-YON - 02 81 36 48 00 - LUÇON - 02 81 86 01 29 - LES SABLES-D'OLONNE - 02 81 21 36 36 - CHALLANS - 02 81 93 16 99
FONTENAY-LE-COMTE - 02 81 69 09 18 - CHOLET - 02 41 68 42 77 - BRÉSUÏRE - 05 49 74 28 46
CHARTRES - 02 37 91 33 00 - DREUX - 02 37 38 03 60 - LA ROCHELLE - 05 44 27 90 48
ROCHEFORT - 05 46 87 41 55 - SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - 05 46 32 44 44 - SAINTES - 05 46 93 88 01
ROYAN - 05 46 05 04 26 - CHÂTEAUXROUX - 02 54 83 83 83 - QUÉRET - 05 58 52 48 82
BOURGANEUF - 05 58 64 29 29**

CLARIS
AUTOMOBILES

CONSOMMATIONS MIXTES DE CITROËN C3 : WLTP 4,8 à 6,4 L/100 KM.

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau **FRANCE PUBLICS**

Annonces légales **Avis administratifs et judiciaires**

Vie des sociétés **Enquêtes publiques**

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans « Sud Ouest » du 20 mai 2023, concernant la société ATLAS ETA, 2 Chemin de la Poyade, 17000 Pérignac. Il y a lieu de lire : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 septembre 2023, et non pas : 16 mai 2023 ».

SCI MTZ

SCI au capital de 85 000 €

Siège social : 31 rue Saint Jean du Pérot

17000 LA ROCHELLE

RCS LA ROCHELLE 444 074 124

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 13/06/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 13/06/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame TROCHET MARTINE, demeurant 31 RUE SAINT JEAN DU PEROT, 31 RUE SAINT JEAN DU PEROT, 17000 LA ROCHELLE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce LA ROCHELLE.

TROCHET

Communauté d'Agglomération de Saintes

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet

Par arrêté du 7 août 2023, le premier vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saintes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet soumise à évaluation environnementale. M^{me} Sylvie DANDONNEAU a été désignée en tant que commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Poitiers, ainsi que M. Jean-Marie CLERGÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Cette enquête publique, qui s'ouvrira à la Communauté d'Agglomération de Saintes (12, boulevard Guillet-Maillet, CS 90316, 17107 Saintes Cedex), se déroulera du **lundi 11 septembre 2023 à 9 heures** au **jeudi 12 octobre 2023 à 17 heures**. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté d'Agglomération de Saintes le **lundi 11 septembre (9h - 12h)** et à la mairie de Saint-Sauvant le **mardi 28 septembre (9h - 12h)** et le **jeudi 12 octobre (14h - 17h)**. Le dossier d'enquête publique sera consultable à la Communauté d'Agglomération de Saintes, en mairie de Saint-Sauvant, à leurs horaires habituels d'ouverture au public et sur le site du registre dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4819>. Le public pourra consigner ses observations sur les registres accompagnant le dossier, les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique ou les adresser par voie électronique via le registre dématérialisé ou l'adresse mail dédiée (enquete-publicque-4819@registre-dematerialise.fr). Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, remis au président de la Communauté d'Agglomération de Saintes dans un délai d'un mois suite à la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes, son site Internet (<http://www.agglo-saintes.fr>) et en mairie de Saintes pendant un an. À l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet, modifié pour tenir compte des avis qu'il ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques
Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits
sur sudouest-marchespublics.com

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

Préfecture de la Charente-Maritime

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Villeneuve-la-Comtesse

Il sera procédé du **mercredi 13 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023 inclus**, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison et un poste de transformation et une clôture par la société **SAS ENERGIE VILLENEUVE-LA-COMTESSE**.
- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villeneuve-la-Comtesse en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : **SAS ENERGIE VILLENEUVE-LA-COMTESSE**, 94 rue Saint-Lazare, 75009 Paris, tél. 06 45 28 14 89 - contact : M^{me} Sophie TIRAN.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/nubrique-publications/consultations-du-public), et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Elles seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'Environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Villeneuve-la-Comtesse, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et parafichés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur, à la mairie de Villeneuve-la-Comtesse, 15, route Nationale, 17330 Villeneuve-la-Comtesse, et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

M^{me} Marie-Christine BERTINEAU a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et M^{me} Marianne AZARIO a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra en personne à la disposition du public, en mairie de Villeneuve-la-Comtesse, aux jours et heures suivants :

- **mercredi 13 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **lundi 25 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **vendredi 13 octobre 2023 de 14 h à 17 heures.**

Le commissaire enquêteur établira un rapport séparé, pour chaque procédure, qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et ses conclusions motivées, pour chaque procédure, dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté de la demande de permis de construire déposée par la société **SAS ENERGIE VILLENEUVE-LA-COMTESSE**. Le dossier de mise en compatibilité éventuellement modifié, complété par le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et par le procès-verbal de l'examen conjoint est soumis au conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Comtesse qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'Environnement) et à la mairie de Villeneuve-la-Comtesse pendant un an, et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

Préfecture de la Charente-Maritime

Commune de Le Chay

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus**, soit une durée de 30 jours sur la commune de Le Chay à une enquête publique unique préalable :

- la déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection concernant les captages de « Pompiers P2 et P3 » ;
- l'autorisation de prélèvement de l'eau en milieu naturel en vue de la consommation humaine.

- l'enquête parcellaire conjointe.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : **EAU 17, 131, cours Genêt, CS 50517, 17119 Saintes Cedex, tel. 05 46 92 72 72 - secretariat@eau17.fr**. Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/nubrique-publications/consultations-du-public), et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public à la mairie de Le Chay, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement, 05 46 27 43 00.

M. Jean-Pierre BORDRON, ingénieur divisionnaire travaux publics en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Patrick SIMON, retraité de l'Armée de l'air, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de Le Chay, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement, 05 46 27 43 00 ;
- sous format numérique sur le site Internet de la préfecture : www.charente-maritime.gouv.fr/nubrique-publications/consultations-du-public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Établi sur feuillets non mobiles cotés et parafichés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Le Chay aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Le Chay, 2, rue Saint-Martin, 17600 La Chay. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête ;
- par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4723>.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Le Chay pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- **jeudi 28 septembre 2023 : 14 h à 17 heures ;**
- **vendredi 6 octobre 2023 : 9 h à 12 heures ;**
- **lundi 23 octobre 2023 : 9 h à 12 heures.**

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le préfet de la Charente-Maritime statuera sur la déclaration d'utilité publique et l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine. Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Le Chay ;
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement ;
- sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime.

En vue de l'application des articles L. 311-2, L. 311-3 du Code de l'expropriation pour la fixation des indemnités : le propriétaire et l'utilisateur sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant dans le délai d'un mois, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les autres intéressés sont tenus de se faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois à défaut de quoi ils seront déchués de tous droits à l'indemnité.

Publiez votre annonce légale

7 JOURS SUR 7 - 24 h SUR 24

Sud Ouest légales

Consultez votre annonce
Publiez votre annonce
Mettez-la en ligne

Publication en ligne sécurisée

100% de satisfaction

100% de rapidité

**PREFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Edouard
Lafont
Préfet*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL SUR LA COMMUNE DE
VILLENEUVE LA COMTESSE**

Il sera procédé du mercredi 13 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023 inclus, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique unique préalable :

- à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison et un poste de transformation et une clôture par la société SAS Energie Villeneuve la Comtesse

- à la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE en vue de la réalisation de ce projet.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS Energie Villeneuve la Comtesse, 94 rue Saint-Lazare 75009 PARIS, Tel : 06 45 28 14 89 contact : Madame Sophie TIRAN.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE : 15 Route Nationale 17330 VILLENEUVE LA COMTESSE et seront annexées au registre d'enquête.

Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Marie-Christine BERTINEAU a été désignée en qualité de commissaire enquêteur et Madame Marianne AZARIO a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra en personne à la disposition du public en mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE, aux jours et heures suivants :

- Mercredi 13 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

- Lundi 25 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

- Vendredi 13 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur établira un rapport séparé, pour chaque procédure, qui relatira le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et ses conclusions motivées, pour chaque procédure, dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS Energie Villeneuve la Comtesse.

Le dossier de mise en compatibilité, éventuellement modifié, complété par le rapport et les conclusions du commis-

saire enquêteur et par le procès-verbal de l'examen conjoint est soumis au conseil municipal de la commune de VILLENEUVE LA COMTESSE qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de VILLENEUVE LA COMTESSE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

NOMINATION DE CO-GERANT

Par AGO du 29/08/2023, les associés de la société ENFANTS DES DUNES, SARL, au capital de 100 000 euros, Zac de Belle Aire - 16 bis Rue Le Corbusier - 17440 AYTRE, 893 558 122 RCS LA ROCHELLE, ont nommé en qualité de cogérant Camille LOUISMET, demeurant 6 rue de la Fabrique 17000 LA ROCHELLE, pour une durée illimitée à compter 01/09/2023.

Pour avis,
La Gérance

**L'ATLANTIS 17
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL DE 1 300 €
SIÈGE SOCIAL :**

1 RUE THALÈS - 17440 AYTRE
537 471 369 RCS LA ROCHELLE

Aux termes d'une délibération en date du 25/08/23, la collectivité des associés a révoqué M. Tony SEUTRE cogérant de la Société et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance

**DELPHINE
SCI AU CAPITAL DE 24147.92 €
SIÈGE SOCIAL :**

4 RUE DU FOUR A CHAUX
17137 NIEUL SUR MER
RCS LA ROCHELLE 420428559

Par décision des associés du 14/05/2023, il a été décidé de nommer Mme VILLANNEAU épouse GONCALVES STEPHANIE demeurant 8 B rue du stade - 17190 PERIGNY en qualité de Gérant en remplacement de Mme LAMBERTON JOELLE, à compter du 14/05/2023. Modification au RCS de La Rochelle.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

**IGUANE PROMOTION
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 94 000 €
SIÈGE DE LIQUIDATION :**

LE LOGIS DU PÈRE
17430 ST COUTANT LE GRAND
511718397 RCS LA ROCHELLE

Le 31/08/2023, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour.

La société sera radiée au RCS de La Rochelle.

Pour avis

**LA JOELLE
SCI AU CAPITAL DE 24147.92 €
SIÈGE SOCIAL :**

4 RUE DU FOUR A CHAUX
17137 NIEUL SUR MER
RCS LA ROCHELLE 393867072

Par décision des associés du 14/05/2023, il a été décidé de nommer Mme GONCALVES née VILLANNEAU STEPHANIE demeurant 8 B rue du stade 17190 PERIGNY en qualité de Gérant en remplacement de Mme LAMBERTON JOELLE, à compter du 14/05/2023. Modification au RCS de La Rochelle.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/07/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ETB BATIMENT
Objet social : Maçonnerie General.
Siège social : 28 Rue Château Gaillard - 17300 ROCHEFORT.
Capital : 500 €.
Durée : 99 ans.
Président : M. TARHAN Tuncay, demeu-

rant 28 Rue Château Gaillard 17300 ROCHEFORT.

Admission aux assemblées et droits de votes : Néant
Clause d'agrément : Néant
Immatriculation au RCS de La Rochelle.

**AMENAGEMENT DE REGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Benjamin CHAVIGNER, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée NOTAT-LANTIQUE, titulaire d'un Office Notarial à LA ROCHELLE (Charente-Maritime) 133, boulevard André Sautel, ORPCEN 17002, le 12 avril 2023, Monsieur Henri Bernard ENAUT et Madame Marie-Christine Simone MAROT, son épouse, demeurant ensemble à RIVEDOUX PLAGE (17940), 243 rue de la Côte Sauvage, mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de LA ROCHELLE (17000), le 7 avril 1972, ont aménagé leur régime matrimonial, au moyen de la mise en communauté par Madame MAROT d'un bien immobilier lui appartenant en propre situé à RIVEDOUX PLAGE (17940), 243 rue de la Côte Sauvage, cadastre section ZC, n° 151.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire

**REDUCTION
DE CAPITAL SOCIAL
DEMISSION COGERANT**

**3D PATRIMOINE
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE DÉSORMAIS À ASSOCIÉ
UNIQUE AU CAPITAL DE 20 000 €
RAMENÉ À 18 000 €
SIÈGE SOCIAL :**

4 A AVENUE AMERIGO VESPUCCI
17000 LA ROCHELLE
534 749 189 RCS LA ROCHELLE

Par délibération en date du 24 juillet 2023, les associés ont :

- décidé, sous conditions suspensives, de réduire le capital social d'une somme de 2 000 € afin de le ramener de 20 000 € à 18 000 €, par rachat et annulation de 2 parts sociales,

- pris acte de la démission de Monsieur Geoffrey MAILLOU de ses fonctions de cogérant de la société à effet du 2 août 2023 et de ne pas pourvoir au remplacement de ce dernier.

Par délibération en date du 1er septembre 2023, la gérance a constaté le caractère définitif de la réduction de capital social et pris acte du caractère désormais unipersonnel de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au RCS de La Rochelle.

Pour avis,
La Gérance

AVIS DE PUBLICITÉ

**MARINE AGENCEMENT
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL DE 10 000 €
PORTÉ À 50 000 €
SIÈGE SOCIAL : 27-29 RUE
ALPHONSE DE SAINTONGE
17000 LA ROCHELLE
518 081 263 RCS LA ROCHELLE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 07 septembre 2023 a décidé :

- d'augmenter le capital social de 40 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros).

- d'étendre l'objet social à l'activité de activités de marchands de biens, achat d'immeubles ou de terrains en vue de leur revente ainsi que toutes actions de promotion immobilière au sens de l'article 1831-1 et suivants du code civil et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La Gérance



Publication effectuée en application des articles R 142-3 et R 143-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose sans engagement de sa part d'attribuer par retrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf : AS 17 23 1066 01

Descriptif : Terres, prés-marais et bois-taillis ARCHINGEAY : 11 ha 55 a 06 ca AC- 168- 169- 313- 314 ZD; 144 ZH- 256 ZK- 81 ZL- 27(*)- 28(*)- 29(*) ZM- 55(*) ZN- 143- 146 ZR- 44(F1)- 44(F2)- 45(F1)- 45(F2) TONNAY-BOUTONNE : 2 ha 16 a 59 ca ZT- 88- 89

Document d'urbanisme : A et N - PLU (ARCHINGEAY) N1 - PLU (TONNAY-BOUTONNE)

Réf : AS 17 23 0965 01

Descriptif : prés et bois. SAINT-PIERRE-DU-PALAIS : 4 ha 22 a 07 ca AN- 134- 146 AN- 191- 192- 193- 195- 196- 197- 198- 199- 200- 201- 202- 203

Document d'urbanisme : Zone Non Constructible - Carte Communale

Réf : AS 17 22 1036 01

Descriptif : Terres et vignes (exploitées en Agriculture Biologique). CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET : 18 a 70 ca

H- 257(F1)- 257(F2)

MORTAGNE-SUR-GIRONDE : 4 ha 06 a 35 ca C- 523(F1)- 523(F2) C- 672 E- 161- 162 E- 163- 164 E- 1557(214)(A)- 1557(214)(B)

Document d'urbanisme : AP - PLU (CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET) RNU (MORTAGNE-SUR-GIRONDE)

Réf : AS 17 23 1043 01

Descriptif : Terre. LA COUARDE-SUR-MER : 18 ha

**ACTEO
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
RUE GUSTAVE EIFFEL
17140 LAGORD**

**ASM IMMO
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL DE 8 000 €
SIÈGE SOCIAL :**

21 RUE AUDRY DE PUYRAVAULT
17300 ROCHEFORT SUR MER
504 771 932 RCS LA ROCHELLE

Statuant par application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15/11/2022 a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis,
La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

**EDEN SERVICES
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ
LIMITÉE AU CAPITAL DE 1 000 €
SIÈGE SOCIAL :**

39 IMPASSE DES CHAMBAUDES
17940 RIVEDOUX PLAGE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RIVEDOUX PLAGE du 08/09/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

67 a 35 ca B- 711(461)(A)- 76 a 50 ca ZD- 136(J)- 136(K)
Document d'urbanisme : Nr - PLU de l'île de Ré

Réf : AP 17 23 0940 01

Descriptif : Prés-salés, sartières, claires ostréicoles ARVERT 32 a 72 ca

W/6- 48- 88- 152(94)- 153(94)

SAINT-JUST-LUZAC 2 ha 12 a 53 ca K- 184 K- 202- 229- 266- 275- 277- 278- 283

Document d'urbanisme : Aor - PLU (ARVERT) et A - PLU (SAINT-JUST-LUZAC)

Réf : AS 17 23 1065 01

Descriptif : Terre SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE 1 ha 87 a 20 ca

Document d'urbanisme : A et N1 - PLU

Situation locative : Loué sur la totalité

Réf : AP 17 23 0965 01

La SAFER Nouvelle-Aquitaine se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail Safer :

CMD 17 23 0989 01

Descriptif : Terres et bois-taillis. AYTRE : 2 ha 42 a 92 ca

AR-B4(33) AC-101-102-431(123)- 457(341)-547(432)

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.geoportails.gouv.fr>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 30/09/2023; par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement

auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 10, Rue des Vachérons CS 20080 - 17103 SAINTES - Tél: 05 46 93 16 90

ou des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES),

ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr>.

Dénomination sociale : EDEN SERVICES
Siège social : 39 Impasse des Chambaudes 17940 RIVEDOUX PLAGE
Objet social : Jardinage, entretien des espaces verts notamment débroussaillage, taille, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, travail des sols, création de potagers, transport des végétaux, protection hivernale.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Stanislas CAQUINEAU, demeurant 19D Chemin des Grands Champs La Panonnière, 17220 ST CHRISTOPHE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de La Rochelle.

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

Pour avis,
La Gérance

**Suite des annonces
en page 25**